

## **Le recensement de la population de Liverdun se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020**

A ce titre, la commune recrute des agents ayant pour missions de recenser l'ensemble des logements et habitants du secteur géographique déterminé qui lui sera confié.

### **Conditions d'exercice**

- disponibilité du 16 janvier au 15 février 2020, en journée, en soirée et le samedi, avec une grande souplesse dans l'organisation du travail. 2 ½ journées seront également à prévoir durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier.
- formations préalables obligatoires à dates fixes et impératives

### **Descriptif du poste :**

- Suivre impérativement une formation rémunérée de deux demi-journées.
- Se former aux concepts et aux règles de recensement.
- Effectuer la tournée de reconnaissance, repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordinateur.
- Proposer aux habitants de se faire recenser en ligne sur un site internet dédié.
- En cas de refus, déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis.
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine.
- Restituer en fin collecte l'ensemble des documents.

### **Profil recherché :**

- Être majeur et avoir un casier judiciaire vierge.
- Être motivé par un travail en contact direct avec la population.
- Avoir de réelles qualités relationnelles et être en capacité de représenter l'image de la ville auprès des habitants.
- Être autonome, dynamique, méthodique et savoir faire preuve de discrétion professionnelle, de neutralité et confidentialité (respect du secret des informations récoltées)
- Être persévérant et disposer d'une grande disponibilité quotidienne y compris les soirs et les samedis.
- Être soucieux de la qualité du résultat.
- Niveau requis : Pas de niveau de diplôme requis

### **Autres**

- Temps de travail : Temps non complet
- La base de la rémunération s'effectuera en fonction du nombre d'imprimés collectés. Elle sera comprise entre 650 € et 980 €
- Être détenteur d'un téléphone portable